

Révocation du statut de résident de Salah Hamouri - interpellons l'Elysée

21 octobre 2021



Voilà 20 ans qu'Israël s'acharne contre Salah Hamouri, citoyen franco-palestinien, avocat, défenseurs des droits humains. Ce lundi 18 octobre, il s'est vu notifier la révocation de son statut de résident de Jérusalem.

C'est maintenant en vertu d'une loi inique qu'Israël projette d'expulser Salah Hamouri. Les Palestiniens de Jérusalem sont soumis par Israël au statut précaire de résident et Israël entend leur imposer un devoir d'allégeance. C'est pour défaut d'allégeance qu'Israël a décidé de révoquer le statut de résident de Salah Hamouri, premier pas vers son expulsion de sa terre natale.

Comment la France peut-elle accepter que l'un de ses ressortissants soit ainsi soumis à de tels actes

inhumains, à des violations constantes de ses droits élémentaires ? Elle sait parfaitement se faire entendre quand elle en a la volonté, on l'a vu à de nombreuses reprises. Il est temps de le faire avec Israël.

Emmanuel Macron doit s'exprimer publiquement sur le cas de Salah Hamouri et affirmer qu'il ne laissera pas ainsi les droits élémentaires d'un citoyen français bafoués. Il est de sa responsabilité de protéger tous les citoyens français où qu'ils se trouvent.

Le président de la République doit mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour que ce harcèlement de 20 ans cesse.

Salah doit pouvoir vivre à Jérusalem avec sa femme et ses enfants, c'est son droit le plus élémentaire. L'Association France Palestine Solidarité, le Comité de soutien à Salah Hamouri et la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine appellent toutes celles et tous ceux qui sont épris de justice à interpeller le président de la République.

Courrier à adresser au président de la République

Monsieur le président de la République,

Voilà 20 ans qu'Israël s'acharne contre Salah Hamouri, citoyen franco-palestinien, avocat, défenseurs des droits humains. Ce lundi 18 octobre, il s'est vu notifier la révocation de son statut de résident de Jérusalem. Cette révocation est la dernière marche avant son expulsion de sa terre natale.

C'est pour « défaut d'allégeance » qu'Israël a décidé de révoquer le statut de résident de Jérusalem de Salah Hamouri, en vertu d'une loi inique qui contrevient en tous points au droit international. Une personne vivant sous occupation ne doit pas allégeance à l'occupant. Elle a le droit de vivre sur sa terre natale et de résister à l'occupation.

Salah Hamouri doit pouvoir vivre à Jérusalem avec sa femme et ses enfants, c'est son droit le plus élémentaire.

Nous vous demandons de vous exprimer publiquement sur le cas de Salah Hamouri et de recevoir sa femme officiellement à l'Élysée pour marquer votre réprobation à Israël et le soutien que vous leur apportez.

Nous vous demandons de vous engager et de faire tout ce qui en votre pouvoir pour que soient respectés les droits élémentaires de Salah Hamouri et de sa famille à qui vous devez assistance et protection.

« Suivre l'affaire de près » comme indique le ministère des Affaires étrangères ne suffit pas, il faut des actes de votre part.

En vous priant d'agréer, Monsieur le président de la République, l'expression de notre haute considération.

Crédits photo : [The Left / Flickr Creative Commons](#)

- Emplacement : [Vous êtes ici](#) : [Accueil](#) > [S'informer](#) > [Actualités](#) >

- Adresse de cet article : <https://plateforme-palestine.org/Revocation-du-statut-de-resident-de-Salah-Hamouri-interpellons-l-Elysee>

